

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du MARDI 5 JUILLET 2022

Procès-verbal des décisions prises par le conseil municipal
dans sa séance du
. Lundi 16 mai 2022 .

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 16 mai, à 18 H 30, le conseil municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le petit grenier à sel de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Etaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN, adjoints.
M. ROTROU, Maire-Délégué de Vasouy,
M. ALLEAUME, Mme PONS, M. AUBREE, Mme GESLIN, Mme BARRE, Mme SALE, M. BUISSON, Mme THOMAS, Mme HARREAU, M. SAUDIN, M. AMBOS, Mme LALART, Mme GALOCHER, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. ARNAUD, M. CARVAL, M. BREVAL, Mme GROS, M. NAVIAUX, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. BARQI à M. ALVAREZ, Mme HERON-BUDIN à M. SAUDIN.

Madame LEMONNIER, adjointe, a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler suite à l'envoi du **compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal dans sa séance du 28 mars 2022**. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

. 1 - AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE AU SEIN DE LA ZONE « CENTRE MANCHE »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PUBREUIL, Adjoint à l'Environnement, qui expose les grandes lignes du projet relatif au projet d'installation d'un nouveau parc éolien en mer d'une puissance d'environ 1.5 gigawatt, au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » sur environ 500 km².

Monsieur le Maire précise que la Ministre de la Transition Ecologique a demandé aux collectivités locales situées sur le littoral de la façade maritime d'émettre un avis sur le projet.

M. PUBREUIL

« La lutte contre le dérèglement climatique suppose la sortie des énergies fossiles sur lesquelles reposent encore près des 2/3 de la consommation énergétique française. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, la programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée le 21 avril 2020 fixe un objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la production électrique française d'ici 2028, et fixe notamment la localisation de projets éoliens.

Ainsi, au large de la Normandie, un premier parc éolien d'une puissance d'un gigawatt posé en mer a fait l'objet d'un débat public du 15 novembre 2019 au 19 août 2020 et devrait être attribué à un concessionnaire avant la fin 2022. Le projet est porté par l'Etat et par Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Ce premier parc éolien d'une puissance d'environ un gigawatt pourrait être fourni par 83 éoliennes de 260 mètres de hauteur posées sur les fonds marins.

A l'issue du premier débat public, la ministre de la Transition écologique a retenu le 4 décembre 2020 une zone dite « Centre Manche » d'environ 500 km² située au large de Barfleur alors que le parc d'un gigawatt nécessite uniquement une surface de 100 à 150 km².

Conscient du fort potentiel et sachant que la superficie retenue était bien supérieure à la surface nécessaire pour l'accueil du premier parc, l'Etat a souhaité étudier dès l'été 2021 la possibilité de développer un second parc éolien, d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1,5 gigawatt dans cette zone.

Ainsi, l'Etat demande aux collectivités locales concernées (en tant que commune littorale pour notre collectivité) d'émettre un avis formalisé avant le 16 mai 2022. A

Afin de définir le positionnement de la commune, et après concertation avec les maires des communes du littoral concernées, avec les représentants des pêcheurs, et tenant compte de la position commune des départements du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime, nous proposons au conseil municipal d'émettre l'avis suivant :

De par sa volonté de participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique, la ville de Honfleur souscrit au développement des énergies renouvelables et émet un avis favorable au projet de nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche ».

Cet avis favorable serait néanmoins assorti des réserves suivantes : l'Etat doit organiser une véritable concertation avec les professionnels de la pêche pour garantir que leur activité n'est aucunement menacée par la construction, la présence et l'exploitation des parcs éoliens en mer. L'approche cartographique de l'activité de pêche professionnelle basée sur des données de 2016 à 2019 déjà réalisée par l'Etat fin 2021, devra être prolongée bien au-delà de la période de construction pour mesurer très exactement les évolutions des ressources halieutiques dans la zone « Centre Manche ». Les retours d'expérience des parcs existants en exploitation devront être communiqués et vulgarisés auprès des acteurs de la pêche.

Les observations formulées à partir de l'exploitation du Parc éolien de Courseulles sur Mer en 2023 devront être plus particulièrement prises en compte. »

M. SAUDIN

« Le problème n'est pas simple. Je voudrais vous donner connaissance de la note que m'a demandé de vous lire Madame BUDIN.

« Bien trop souvent les choix économiques sont au détriment de la mise en œuvre d'une véritable logique écologique. Nos efforts verts ne suffisent pas à compenser l'augmentation constante de os besoins toujours plus fous : aller plus vite, plus loin, plus grand, plus productif Construire un parc massif d'éoliennes en mer est sans doute un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant. Nos politiques locales consistent trop souvent à faire une étude, puis un plan d'action, organiser une concertation « citoyenne » pour consulter ensuite des cabinets de conseil et finalement demander un label quelconque qui nous verdira sans pour autant qu'un véritable changement notable ne soit arrivé. En fin de compte, nous en sommes trop souvent à trouver une bonne excuse pour éviter de changer véritablement, pour entamer la révolution verte. Nous nous félicitons de créer des emplois au détriment de l'artificialisation des sols (entre 2009 et 2020 : 175 Ha consommés sur Honfleur pour des activités, et sur la même période, seulement 156 emplois créés, soit l'équivalent de deux terrains de football consommés par emploi créé). Nous acceptons qu'une seule et même usine jouisse à elle seule d'une rivière d'eau potable déclassée à cette fin en eau industrielle. Nous laissons les paquebots faire tourner le moteur pour éclairer des croisiéristes qui n feront que passer. Nous acceptons que les voitures des touristes viennent jusque dans nos rues moyenâgeuses pour qu'ils puissent s'assurer que Honfleur vaut le détour. Nous attendons je ne sais quelle étude pour réduire la lumière la nuit. Nous laissons les commerçants se débrouiller tous seuls avec la gestion de leurs déchets en mode « 5 flux » et une centaine de maisons restent sans solution pour l'assainissement de leurs eaux usées.

Monsieur le Maire, je vous demande, au nom de l'humanité, de ne plus tarder pour que notre ville prenne sa part pour garder notre planète non seulement vivable, mais aussi vivante.

Aussi, je suis favorable au projet d'éoliennes et vous demande pourquoi Le PCAET est en stand-by depuis plus d'un an. Qu'attendons-nous pour déployer les actions ? ».

M. SAUDIN

« Les choix sont difficiles à faire. Nous avons besoin d'énergie qui ne peut se faire complètement à travers les énergies renouvelables. Sans doute les éoliennes en mer sont-elles les moins mauvaises solutions, comme les démocraties sont les moins mauvais régimes ».

M. PUBREUIL

« On a travaillé pendant des mois sur le label « territoire engagé pour la nature » pour préserver la biodiversité, engager des actions pour faire de notre territoire un îlot de vie où il fait bon vivre, où la nature sera préservée. Quant à la pollution lumineuse, nous avons évoqué le sujet à diverses reprises Monsieur le Maire a reçu des habitants. On ne peut pas éteindre la ville du jour au lendemain. Une enquête publique va être menée pour voir comment travailler en urgence pour assurer la sécurité des habitants, diminuer les problèmes de luminosité, préserver la faune et la flore ...

Cela nécessitera des investissements, et cela fait partie des actions qui ont contribué à ce qu'on obtienne le label « territoire engagé pour la nature ».

M. LE MAIRE

« Des choses ont été faites. Certaines communes du Calvados sont revenues sur leur décision d'éteindre l'éclairage public la nuit, car éteindre l'éclairage la nuit n'est pas sans conséquences. Il y a quelques années, le Commissariat de Police s'y opposait.

Je suis entré en contact avec des personnes qui ont une application intéressante. Monsieur PUBREUIL est en concertation avec les membres de la commission du développement durable. Les technologies avancent vite. Elles vont nous permettre d'avoir des réponses ciblées. Notre difficulté d'élu est de trouver les meilleures solutions possibles. Ainsi pour le stationnement, nous souhaitons que les véhicules étrangers aux communes de la Communauté de Communes n'entrent plus en ville. Nous avons la chance d'avoir des terrains importants disponibles, le long des bassins. Ce sont les quais qui appartiennent au Département du Calvados. Le fait que je sois Vice-Président du Département aide. Nous allons sans doute pouvoir récupérer 2 à 3 Ha pour prévoir des stationnements.

Nous ne sommes pas dans de grandes métropoles. Beaucoup de gens ont besoin de leur voiture au quotidien, tant pour travailler que pour faire leurs commissions. Et tant que je serai Maire, je ferai tout pour garder des habitants en ville. Il est important pour les commerçants d'avoir des personnes de la CCPHB qui viennent à Honfleur.

Les terrains dont je parlais pour le stationnement sont pollués. L'estimation de la dépollution se chiffre à 1.5 millions d'euros. Aujourd'hui, lorsqu'on crée une zone de stationnement sur des terrains pollués, il faut les dépolluer en premier lieu. Sous chaque véhicule, il faut quasiment organiser une petite station d'épuration ... Honfleur n'a pas les moyens de prévoir 6 à 7 millions de dépenses à cet endroit. On pourrait y stationner plusieurs milliers de véhicules, avoir des navettes fluviales qui déverseraient les visiteurs en ville. Les réglementations sont difficiles et longues à mettre en œuvre. Rien n'est simple, mais on continue à aller dans le bon sens.

Pour l'éolien en mer, j'ai suivi le dossier lorsque j'étais Vice-Président de la commission de l'Environnement au Département. On a émis des réserves, mais il y a très peu de risques pour les pêcheurs. J'ai fait des réunions avec les maires qui avaient des craintes pour les pêcheurs ».

M. AMBOS

« On est partis très loin dans les discussions. Il faut nous recentrer sur le dossier éolien à l'ordre du jour de la réunion. Au vu des éléments dont je dispose concernant les pêcheurs, il me semble indispensable de travailler sur le sujet avec eux. Quelles sont les réserves du Département ? »

M. LE MAIRE

« On les a reprises ».

M. AMBOS

« Comment va se passer la concertation avec les pêcheurs ? »

M. LE MAIRE

« On les a rencontrés en amont. La plupart sont réservés à cause du problème de leurs zones de pêche. Ils sont favorables au développement durable. Depuis 20 ans, la gestion des ressources par nos pêcheurs est bien faite. Ils respectent les normes. Ils nous ont demandé de tenir compte de leurs craintes. On a fait une réunion à Trouville. Avec Michel ROTROU on a reçu le président du Comité des Pêches ».

M. ROTROU

« Un observatoire a été créé en 2021. Les informations sont traitées au niveau national. Je ne vois pas ce qu'on faire de plus au niveau local ».

M. LE MAIRE

« C'est un projet d'intérêt national. C'est à l'Etat de reprendre le dossier ».

Après ces discussions et échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche ».

Cet avis favorable est néanmoins assorti des réserves suivantes : l'Etat doit organiser une véritable concertation avec les professionnels de la pêche pour garantir que leur activité n'est aucunement menacée par la construction, la présence et l'exploitation des parcs éoliens en mer. L'approche cartographique de l'activité de pêche professionnelle basée sur des données de 2016 à 2019 déjà réalisée par l'Etat fin 2021, devra être prolongée bien au-delà de la période de construction pour mesurer très exactement les évolutions des ressources halieutiques dans la zone « Centre Manche ». Les retours d'expérience des parcs existants en exploitation devront être communiqués et vulgarisés auprès des acteurs de la pêche. Les observations formulées à partir de l'exploitation du Parc éolien de Courseulles sur Mer en 2023 devront être plus particulièrement prises en compte.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou un représentant habilité, à communiquer et à entreprendre toutes les démarches auprès des autorités ou publics concernés.

. 2 -. AVIS SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS CONTENU AU DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF DE LA ZAC PARC D'ACTIVITES CALVADOS HONFLEUR (MODIFICATION N° 2)

Monsieur le Maire présente le sujet :

1. Le dossier de création de la ZAC du PACH a été approuvé par délibération du Syndicat Mixte du PACH le 25 mars 2009 et la ZAC créée par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2009 en vue de la réalisation d'une zone d'activités sur un périmètre de 116 ha.

2. Par délibération du 14 décembre 2009, le Syndicat Mixte du PACH a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics a été approuvé le 7 mai 2010 par arrêté préfectoral.

3. Par délibération du 12 novembre 2013, le Syndicat Mixte du PACH a approuvé le dossier modificatif de réalisation de la ZAC (modification n°1), portant notamment sur le programme global des constructions.

4. Afin d'adapter le projet urbain à des nouvelles contraintes et opportunités, une modification du programme des équipements publics est nécessaire. Elle consiste en :

- La suppression d'une voie secondaire
- L'intégration de « voies vertes » de compétence du Département du Calvados, qui seront donc remises au Département. Deux tronçons de « voies vertes » concernent le Parc d'activités ; il s'agit de faire évoluer sur ces tronçons les cheminements doux initialement prévus pour respecter les contraintes du Département.

Ces évolutions sont mineures et n'affectent pas l'étude d'impact du projet.

Les équipements publics de la ZAC sont constitués, en conséquence:

- o de voiries
- o de tronçons de « voies vertes »
- o de bassins de gestion des eaux pluviales
- o de réseaux d'infrastructures pour les télécommunications
- o d'éclairage public
- o d'espaces verts
- o de réseaux d'assainissement en eaux usées, avec leurs stations de relevage et refoulement
- o d'un giratoire sur la RD580 en entrée de desserte au sud du parc d'activités
- o de réseaux électriques
 - lignes HT/MT
 - réseaux électriques BT, coffrets de fausses coupures
- o de réseaux gaz

La maîtrise d'ouvrage des équipements publics sera assurée par la SHEMA.

Le projet de modification du dossier de réalisation a obtenu l'accord des futurs gestionnaires :

- Par délibération du 9 février 2022 du SIVOM
- Par délibération du 8 mars 2022 de la Ville de Honfleur
- Par délibération du 21 mars 2022 du Département

Par délibération du 5 avril 2022 le Syndicat Mixte du PACH a approuvé le dossier modificatif de réalisation de la ZAC (modification n°2).

Dernière formalité à accomplir, et comme indiqué dans la délibération du 8 mars dernier, le conseil municipal doit désormais adresser un avis au Préfet, sur le dossier de réalisation modificatif de la Zone d'aménagement concertée du Parc D'activité Calvados Honfleur en vue de son approbation du programme des équipements publics, conformément à l'art. 311-8 du Code de l'Urbanisme.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le programme des équipements publics prévus au dossier de réalisation modificatif de la Zone d'aménagement concertée du Parc D'activité Calvados Honfleur.

. 3 - SDEC ENERGIE – ADHESION DE LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX-INTERCOM – AVIS DE LA VILLE DE HONFLEUR

Monsieur le Maire présente le dossier et indique que :

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté de Communes Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Considérant que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage public » des zones d'activités économiques (ZAE).

Considérant que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Que conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

il convient de soumettre cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE au Conseil Municipal qui est appelé à en délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux-Intercom au SDEC ENERGIE.

. 4 – CONVENTION POUR LE SUIVI DE LA CONFORMITE AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNES (RGPD)

Monsieur le Maire présente le dossier et indique que :

Vu le projet d'adhésion au suivi de la conformité au « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados (CDG14).

Vu le règlement européen 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application dans les collectivités territoriales.

Vu la délibération 2018/56 du conseil municipal du 18 juin 2018 autorisant M. le Maire à recruter un prestataire afin de mettre en place le règlement Général européen de protection des données personnelles (RGPD).

Considérant que cette convention a pour but de mettre en œuvre une 2^e phase faisant suite à la délivrance du registre et à la remise du rapport de mise en conformité de la collectivité, prévus par la convention initiale.

Considérant que cette 2^e phase prend en compte les points suivants :

- Prolongement, au-delà de la 1^{ère} phase, de la nomination du Centre de Gestion du Calvados en tant que DPO de la collectivité, auprès de la CNIL.
- Information, veille juridique, mises à jour réglementaires, renseignements et apport de modèles et procédures concernant le RGPD.
- Mise à jour du registre et analyses d'impact en cas de nouveaux traitements mis en place au sein de la collectivité.

Il propose au conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-joint et de l'autoriser à signer la convention pour le suivi de la conformité au RGPD et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière.

Arrivée en séance de M. NAVIAUX, Conseiller Municipal.

M. AMBOS

« Avez-vous bien mesuré – pour la Mairie – l'impact de cette loi ? Y a-t-il eu une réflexion pour la mise en conformité ? »

M. LE MAIRE

« Oui, c'est la raison pour laquelle on continue avec le Centre de Gestion. C'est une contrainte, mais une bonne contrainte ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG14 et l'autorise à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

. 5 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL « LES FILMEURS »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la 9^{ème} édition du Festival de cinéma « Les Filmeurs » qui aura lieu du 8 au 10 juillet 2022, les responsables du Festival ont en projet d'organiser une journée – le jeudi 7 juillet – entièrement dédiée aux scolaires, avec trois projections, une en matinée et deux dans l'après-midi, qui seraient présentées par le réalisateur qui animerait des débats à l'issue de chaque projection. Des éléments pédagogiques seraient fournis en amont aux enseignants afin que les élèves puissent préparer des questions qu'ils poseront directement au réalisateur au moment des débats. Cette journée est organisée en collaboration avec le Département de l'Eure, la Région Normandie, la DRAC, la CCPHB et la commune de Conteville.

Les écoles primaires de Honfleur, Conteville, Foulbec et Berville sont intéressées par ce projet.

Pour Honfleur, 350 élèves seraient concernés, et les responsables des Filmeurs sollicitent de la Ville de Honfleur l'attribution d'une subvention pour les aider à mener à bien leur projet.

Monsieur le Maire :

VU la demande présentée par Madame Sabrina LEROYER, au titre de la Direction de production « Les Filmeurs »,

Vu le projet de budget du Festival 2022 des Filmeurs,

Considérant qu'il est intéressant que les élèves de Honfleur puissent profiter des projections dédiées aux scolaires le jeudi 7 juillet 2022 dans le cadre du Festival,

Propose au conseil municipal d'attribuer à l'association « Sous la Garenne » qui organise le Festival « Les Filmeurs », une subvention de 500.00 €, la dépense pouvant être imputée sur le budget 2022 à la nature 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 500.00 € à l'association « Sous la Garenne » qui organise le Festival « Les Filmeurs »,
- Autorise Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de cette association ce montant.

. 6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEPLACEMENT DE DEUX EQUIPES SPORTIVES DU LYCEE POLYVALENT Albert Sorel POUR LES CHAMPIONNATS DE France : FOOTBALL FILLES ET RUGBY GARCONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le Proviseur du lycée polyvalent Albert Sorel afin d'aider au financement du déplacement des deux équipes sportives du lycée qualifiées pour les championnats de France : Football Filles et Rugby Garçons.

Les épreuves finales ont eu lieu à Bar-le-Duc pour les filles, du 10 au 13 mai (10 élèves et 2 accompagnateurs sont concernés) et elles auront lieu à Courblevie-en-Isère pour les garçons du 31 mai au 2 juin (20 élèves et 2 accompagnateurs sont concernés).

M. PUBREUIL

« C'est une première, car la situation financière de l'association sportive du lycée a été mise à mal par le COVID. L'an passé le lycée a renoncé à l'attribution d'une subvention. Cette année, on ferait un effort, car le lycée recrute beaucoup de sportifs ; ce qui participe au dynamisme de l'établissement ».

Monsieur le Maire :

VU la demande présentée par le Proviseur du lycée polyvalent Albert Sorel,

Vu le projet de budget de l'opération qui prévoit :

. Pour le déplacement à Bar-le-Duc :

2 331.00 € en dépenses et 1 484.00 € en recettes, soit un déficit de 847.00 €,

. Pour le déplacement à Courblevie-en-Isère :

6 279.00 € en dépenses et 3 899.20 € en recettes, soit un déficit de 2 379.80 €,

Considérant qu'il est intéressant que les jeunes concernés puissent participer aux épreuves finales des Championnats de France de football et de rugby,

Propose au conseil municipal d'attribuer à l'association sportive du lycée une subvention de 600.00 €, la dépense pouvant être imputée sur le budget 2022 à la nature 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

- Décide d'attribuer une subvention de 600.00 € à l'association sportive du lycée polyvalent Albert Sorel qui organise le déplacement des élèves des deux équipes sportives du lycée qui participeront aux épreuves finales des championnats de France : Football Filles & Rugby Garçons,
- Autorise Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de cette association ce montant.

. 7 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE D'EAU PAR LES ENSEIGNANTES DE L'ECOLE CHAMPLAIN – SITE MONET

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par trois enseignantes de l'école Champlain – Site Monet – Mesdames Lagadec, Salerne et Gauchard, qui organisent une classe d'eau du 24 mai au 2 juin 2022, et souhaitent obtenir une subvention de la Ville de Honfleur pour mener à bien leur projet.

La classe d'eau s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et invite à découvrir activement la manière dont l'eau est gérée. Elle doit comporter au préalable un apport de connaissances sur la gestion de l'eau, le circuit de l'eau domestique et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Avec ces connaissances de base, tout citoyen devrait pouvoir ensuite assumer pleinement ses responsabilités pour la protection de l'eau en participant à la vie locale auprès des acteurs de l'eau.

Au cours de cette classe d'eau, il y aura un déplacement des enfants et des enseignantes de Champlain/Monet dans le centre de Honfleur pour visiter le musée de la marine, le sas, la station d'épuration, le musée Eugène Boudin, les différents points d'eau de la ville, notamment le port. Une animation « Rivage propre » est prévue sur la plage du Butin ainsi qu'une animation en partenariat avec le musée Boudin. Cette classe d'eau s'achèvera par une sortie à la Cité de la Mer à Cherbourg.

Vu la demande présentée par Mesdames Lagadec, Salerne et Gauchard, institutrices au sein de l'école Champlain – Site Monet,

Vu le projet de budget de l'opération « Classe d'eau »,

Considérant qu'il est intéressant que les élèves des classes de grande section CE1 / CE2 / CM1 et CM 2 de l'école Samuel de Champlain – Site Monet – puissent profiter de la classe d'eau du 24 mai au 2 juin 2022,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à l'association USEP Monet/Champlain, une subvention de 500.00 €, la dépense pouvant être imputée sur le budget 2022 à la nature 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer une subvention de 500.00 € à la coopérative OCCE14 Champlain-Monet pour l'organisation – avec les trois institutrices de l'école Champlain – Site Monet – d'une classe d'eau du 24 mai au 2 juin 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de cette association ce montant.

. 8 – COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE – REMERCIEMENTS SUITE A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des remerciements qui lui ont été adressés à la suite de l'attribution des subventions lors du vote du budget primitif 2022.

Ces remerciements émanent de :

- . M. Claude LECHARPENTIER, Président du CNH,
- . M. Jean-Luc GODET, Directeur de l'association Itinéraires Caen & Lisieux,
- . Mme Jocelyne MENDES, Présidente de l'association musicale et chorale Erik Satie,
- . M. Olivier DEL POZO pour le groupe des Scouts de France,
- . M. Olivier GRONIER, Délégué Régional pour la Fondation du Patrimoine,
- . M. Alain LE BERRE, Président du Deauville Sailing Club,
- . M. Jean-Pierre AUBERT, Président de l'association Honfleur 1939-1945,
- . M. Raymond DESTIN, Président de l'association des Anciens Combattants du canton de Honfleur – AFN et tous conflits,
- . M. Guillaume LEBOURG, pour l'ONG United Riders,
- . M. Jérôme BISSON, Président de l'association Honfleur Jardin,
- . M. Philippe CERTAIN, Président de Proxim'Services – Pays d'Auge.

Mme PONS

« Dans le cadre du Festival « Paroles-Paroles », nous sommes tous invités le 29 mai, à 16 H 30, au grenier à sel, à un concert participatif. L'œuvre a été écrite par Philippe SIMON. Toute la population est invitée à venir chanter avec les enfants des écoles. On chantera avec J.S.F., au Foyer ... Je vous invite à nous rejoindre. Les partitions sont à votre disposition ».

M. AMBOS

« Aujourd'hui, ce sont d'œuvres de peintres que nous sommes entourés. Quand nous réunirons-nous à nouveau en Mairie, dans la salle du conseil municipal, où il y a également de belles peintures .. ».

M. LE MAIRE

« Ce n'est pas simple en Mairie, surtout quand il y a du public ; l'espace est limité. Avant, c'était ainsi, mais heureusement que pendant la période du Coronavirus, on a pu intégrer les greniers à sel. Le Préfet est d'accord pour qu'on fasse les réunions dans les greniers »

M. LE MAIRE

« Merci à l'association des Peintres présidée par Franck BRIERE, lequel a repris et refait vivre l'association qui s'était éteinte. C'est très agréable de tenir une réunion de conseil avec un environnement d'une telle qualité ».

Rien n'étant plus ensuite à l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 30.

Le Maire :

Les membres du conseil municipal :